

Ces derniers jours, des Rotariens du monde entier ont convergé vers Chicago pour débattre de propositions de modification des documents statutaires du Rotary. Quatre participants sont belges.

Il s'agit des représentants de district Werner Braemscheute (D 1620), Philippe Slap (D 2170) et Guido Vangansewinkel (D 1630). Ludo Van Helleputte, coordinateur régional, s'est lui aussi rendu au siège du RI en qualité d'observateur. Au cours des prochains jours, nous publierons depuis Chicago un rapport quotidien sur les 117 propositions qui vont y être discutées.

Le Conseil de Législation est un peu le 'parlement' du Rotary. Tous les trois ans, les délégués se réunissent pour voter des amendements ('enactments') aux statuts du Rotary, repris dans le fameux 'Manuel de procédure'.

Il y a aussi le Conseil sur les Résolutions. En quoi cela consiste-t-il ? Afin de réduire les coûts, une distinction claire est faite entre les amendements et les résolutions.

Les résolutions sont des questions posées au 'Board of Directors' (les administrateurs du Rotary International) ou au 'Board of Trustees' (les administrateurs de la Fondation Rotary) pour prendre des décisions qui n'affectent pas la 'constitution' (lisez 'Manuel de procédure'). En principe, ces résolutions doivent servir l'intérêt général du Rotary. Il ne s'agit donc pas de problèmes locaux spécifiques ou de questions administratives, mais bien de questions qui concernent tous les Rotariens.

C'est le Conseil sur les Résolutions qui décide chaque année quelles résolutions seront soumises ou non au Conseil d'administration (Board) du RI ou à celui de la Fondation. Ce Conseil sur les Résolutions se tient une fois par an, mais en ligne. Cette année, il aura lieu du 15 octobre au 15 novembre.

Il est à noter qu'une version amendée du 'Code of Policies' est publiée après chaque réunion des administrateurs (en principe 4x/an).

Cette semaine (du 14 au 18 avril), le Conseil de Législation se tiendra au Hyatt Regency Chicago.

Dimanche, tous les délégués ont suivi une formation (obligatoire) et se sont entraînés avec le matériel de vote.

Lundi, le vrai travail commence. Et pour l'instant, il règne une étrange atmosphère de nervosité (pour beaucoup, c'est le tout premier CoL !).

Petit historique...

Le 'Council' fut fondé durant la convention de 1933, en tant que conseil consultatif pour les nombreuses propositions (amendements et résolutions). Il s'est donc réuni pour la première fois lors de la convention de 1934.

C'est le Conseil de Législation qui a adopté le slogan 'Servir d'Abord' en 1950.

C'est également le Conseil de Législation qui a soutenu le projet PolioPlus en 1980.

Depuis 1970, le Conseil incarne le pouvoir législatif du Rotary, il est donc bien plus qu'un simple organe consultatif. Il se réunit tous les trois ans. Dans un premier temps, cela se faisait en même temps que la convention du RI mais en 1977, il a été décidé de convoquer une réunion séparée à cet effet.

En 2001, il y avait plus de 600 propositions... Cette année, on en compte exactement 117.

Pour plus d'information : <https://my.rotary.org/fr/learning-reference/about-rotary/councils>